

**Commune de Saint-Prix**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 JUIN 2025Date de convocation : 20 juin 2025Date d'affichage : 20 juin 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	21
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mmes Vanessa LECLERC, Françoise MONET, MM. Emmanuel JEAN-JACQUES, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carole MAUGER, Carol CHAIZE, MM. Olivier GANDRILLON, Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : M. Jean-Pierre ENJALBERT pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à Mme MAUGER, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, Mme Sonia YOT pouvoir à M. ROCHER, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

**Absents excusés** : M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Martine DANIN.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe SEFRIN

N° DEL2025-066

**OBJET : CONVENTION DE PRESTATION D'UN MINI-SEJOUR AU DOMAINE DE BRECOURT AVEC LA FRATERNITE SAINT-JEAN**

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Enfance-Jeunesse en date du 12 juin 2025,

CONSIDERANT que la Ville organise chaque année un mini-séjour élémentaire ouvert aux enfants saint-prissiens,

CONSIDERANT que le mini-séjour aura lieu du 8 juillet au 11 juillet 2025 au Domaine de Brécourt à LABBEVILLE (95690), dans le cadre du partenariat avec l'Association Fraternité Saint-Jean,

CONSIDERANT la note de synthèse explicative et sur le rapport de Madame Vanessa LECLERC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1** : APPROUVE la convention de prestation entre l'Association Fraternité Saint-Jean et la Ville de Saint-Prix pour l'organisation du mini-séjour au Domaine de Brécourt ;

**Article 2** : AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre l'Association Fraternité Saint-Jean et la Ville de Saint-Prix et toutes correspondances relatives à ce dossier ;

**Article 3** : DIT que les dépenses seront imputées au Budget principal, compte 611.

\* \* \*

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

